

Aide à la préparation des dossiers d'auto-évaluation HCERES

Le présent document vise à :

- rappeler brièvement les principaux axes stratégiques définis par l'établissement dans les documents ayant eu une incidence sur la mise en œuvre de l'offre de formation LMD4 (2020-2025),
- décliner dans les différentes références et critères des dossiers d'auto-évaluation les orientations stratégiques de l'établissement,
- rappeler différentes actions entreprises par l'établissement en lien avec les critères à renseigner dans les dossiers d'auto-évaluation.

Les éléments du document ne peuvent pas se substituer à la description et à l'analyse menées au sein de chaque formation. Ils ont vocation à aider les formations à faire état de leur inscription éventuelle dans les stratégies plus générales de l'université tout en présentant leur propre démarche. Mettre en évidence les articulations entre les différentes échelles de réflexion sur l'offre de formation est en effet une attente forte du HCERES.

1. Rappel des principaux axes relatifs à la formation mentionnés dans les documents stratégiques de l'établissement

Pour mémoire, vous trouverez dans les encadrés suivants des extraits des documents stratégiques de l'établissement portant sur la politique de formation.

Encadré 1 : Extrait du dossier d'accréditation 2020-2024 - DA 02 UPN (document d'accréditation de l'offre LMD4, voté en mai 2019)

Dans le **cadre 2020-2024** de l'Université, les axes stratégiques suivants ont été définis :

1. Renforcer la qualité de l'offre de formation
2. Simplifier la structuration de l'offre de formation
3. Construire des formations au service de la réussite des étudiants
4. Renforcer les dispositifs d'orientation et de professionnalisation (en proposant notamment un stage en premier et deuxième cycles)
5. Mettre la pédagogie au cœur des projets de formation, notamment en favorisant la pédagogie par projets, le learning by doing, en veillant à ce qu'un projet au moins soit mené par chaque étudiant dans chaque cycle de formation
6. Structurer toute l'ODF en blocs de connaissances et de compétences

7. Internationaliser davantage les formations
8. Renforcer l'articulation formation/recherche/professionnalisation
9. Proposer une offre d'établissement adaptée et gérable
10. Renforcer le lien entre les différents niveaux de formation, en particulier L/M et M/D.

Encadré 2 : Contrat de site spécifique 2020-2025, voté en CAC du 8 mars 2021

Objectifs généraux :

“ [L'université Paris Nanterre] vise à proposer et adapter une offre de formation diversifiée en contribuant à l'effort de démocratisation de l'enseignement supérieur”

Axe 2 : conduire une politique visant à l'attractivité en formation et en recherche

Formation et recherche sont au cœur de la mission de service public de l'université et doivent être articulées. Ceci suppose : un bon équilibre entre L, M et D ; des moyens renforcés et une capacité d'anticipation pour les réponses à AAP et l'accompagnement maîtrisé des mutations pédagogiques; des politiques transversales tant dans le domaine des langues que dans le déploiement choisi des outils numériques [...]

Objectif 1 : renforcer les actions d'accompagnement en matière d'orientation et d'insertion des étudiants en L, M et D pour garantir l'attractivité de l'établissement

Objectif 2 : développer et fédérer l'offre de formation continue et d'alternance en l'inscrivant pleinement dans le projet stratégique de l'établissement

Objectif 3 : définir et mettre en oeuvre une politique des langues pour l'établissement

Objectif 4 : développer les lieux d'innovation pédagogique et de recherche, les modes de travail collaboratifs et les voies de partage d'expériences

Axe 4 : renforcer le positionnement dans des réseaux européens et internationaux

Objectif 1 : multiplier les opportunités internationales pour les étudiants et les personnels

Objectif 2 : consolider le positionnement à l'international dans le cadre de l'université européenne Educ

Objectif 3 : renforcer la fonction d'accueil international

Encadré 3 : Charte des valeurs de l'université Paris Nanterre, votée en CA le 19 juin 2023

PRÉAMBULE

L'Université Paris Nanterre est un établissement public dont les missions centrales sont la formation et la recherche ; elle se caractérise par sa pluridisciplinarité, son ouverture sur le territoire et le monde qui l'entourent.

L'Université Paris Nanterre entend former des citoyennes et des citoyens libres et éclairés, des femmes et des hommes préparés pour un avenir choisi. Elle élabore, transmet et diffuse au plus grand nombre des savoirs scientifiquement fondés, qui contribuent à l'émancipation et à la promotion de l'esprit critique.

Notre communauté universitaire rassemble étudiantes et étudiants, personnels administratifs, ingénieurs, enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs autour d'une conception commune de notre mission de service public. Très attachée à son histoire, elle accorde une place particulière à l'engagement social et associatif.

NOS VALEURS

Ce que nous défendons

- La liberté d'expression
- La liberté académique
- La laïcité
- La lutte contre les inégalités et les discriminations

Ce qui est nécessaire à notre projet

- Le respect mutuel
- La bienveillance entre tous les membres de la communauté universitaire
- La confiance réciproque dans les missions de chacune et chacun
- Un fonctionnement démocratique fondé sur la collégialité et le dialogue

Ce que nous promouvons

- La solidarité à l'intérieur de la communauté universitaire et le soutien aux plus fragiles
- L'égalité sociale et professionnelle, notamment entre les femmes et les hommes
- L'inclusion de tous les membres de la communauté dans le respect de leur diversité
- L'esprit d'innovation solidaire et sociale
- La prise en considération des enjeux environnementaux et sociaux.

2. Examen des différentes références et critères des trames d'évaluation DAE11 et DAE21 au regard de la stratégie établissement

Les éléments suivants correspondent aux références et critères présentés dans les trames d'autoévaluation des formations (DAE 11 et DAE 21, respectivement pour les premier et second cycle).

Sont développés les critères qui appellent une référence plus ou moins importante quant à l'inscription de la formation évaluée dans les politiques plus larges de l'établissement. Certains critères ne sont donc pas évoqués lorsqu'ils n'appellent pas de référence explicite à la politique d'établissement, ou ne permettent pas d'évoquer une action spécifique menée à l'échelle de l'université.

Les informations mentionnées ont donc vocation à constituer une aide à la rédaction des parties qualitatives des trames d'autoévaluation pour chaque formation. **Elles sont utilisables à votre convenance, tout en sachant que l'HCERES sera attentif à la connaissance et à la cohérence des présentations de l'offre de formation à ses diverses échelles.**

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

RÉFÉRENCE 1 – La formation est en adéquation avec la stratégie formation de l'établissement

Critère C1 : la formation s'inscrit dans les ambitions, dans les orientations pédagogiques et dans les priorités thématiques de l'établissement

Les objectifs généraux en matière de formation à l'Université Paris Nanterre sont ceux que l'on peut attendre d'un service public d'enseignement supérieur remplissant pleinement ses missions, en proposant, en matière de formation, une offre de qualité favorisant la réussite de tous ses étudiants. En ce sens, toutes les formations s'inscrivent dans la logique portée par l'établissement.

Si l'on détaille davantage les axes considérés comme importants pour atteindre cet objectif général, on peut considérer que, sur la période 2020-2024, l'établissement a prêté une attention spécifique aux aspects suivants :

- Articulation Bac -3 Bac+3,
- Soutien à la pluridisciplinarité,
- Préprofessionnalisation,
- Articulation à la recherche,
- Internationalisation des formations.

Quelles sont les politiques menées à l'échelle de l'établissement mettant en œuvre ces grandes orientations ?

- Articulation BAC-3/BAC+3 :

Parmi les démarches menées à l'échelle de l'établissement, sur le sujet, on compte les enseignements transversaux de méthodologie du travail universitaire ("MTU") et de

maîtrise du Français écrit (MFE), dispensés au **premier semestre de la quasi-totalité des licences**, et qui ont été conçus pour permettre la bonne intégration des étudiants en **continuité avec le lycée**. Concernant l'articulation au bac+3, les enseignements transversaux ("**outils de professionnalisation**", "**stage**", "**projet**"), déployés dans la très grande majorité des maquettes de licence, ont pour **objectif d'accompagner la construction du projet professionnel ou de poursuite d'études des étudiants**, et de leur proposer, le cas échéant, des enseignements à même de les initier aux démarches de recherche qu'ils pourraient être amenés à utiliser dès le master. Ces enseignements sont pour partie portés par l'établissement (partie distancielle de l'enseignement), pour partie dispensés directement par les formations, afin de proposer les contenus les plus adaptés à chaque parcours. Un TD relatif à la professionnalisation future en droit n'est pas identique à celui qui sera dispensé en psychologie ou en lettres. **L'articulation BAC-3/BAC+3 est également pensée par l'établissement au delà de l'offre de formation *stricto sensu***, notamment par la participation au projet ORACCLE, qui vise à permettre une meilleure information des lycéens sur l'offre de formation des universités d'Ile-de-France et par **l'ensemble des actions du SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation) : journées portes ouvertes, cordées de la réussite, etc., auxquelles participent bien souvent les formations.**

- Le soutien à la pluridisciplinarité

Le soutien à la pluridisciplinarité s'exprime à plusieurs échelles, qui sont toutes soutenues par l'établissement. Outre les **formations pluridisciplinaires de l'établissement (Doubles licences, licences pluridisciplinaires, masters pluridisciplinaires)**, cette politique s'appuie sur **certains enseignements pluridisciplinaires déployés auprès de la quasi-totalité des étudiants de licence (Grands Repères 1 et 2, sur le corps individuel et le corps social)**. S'y ajoutent enfin des possibilités d'ouverture vers d'autres disciplines que celle de la formation d'adossment :

- soit au sein de l'**UE complémentaire**, ce que facilite la structuration similaire des maquettes,
- soit sous forme de **banque de séminaires en master**,
- voire de **bonus au diplôme** sur l'ensemble des cycles.

- L'articulation à la recherche

Le fait qu'une proportion importante d'enseignements soit assurée par des enseignants-chercheurs, caractéristique de toute université, contribue évidemment à celle-ci, sans constituer pour autant une politique d'établissement en tant que telle. **Les maquettes de master, indifférenciées, permettent de manière systématique aux étudiants de mener un travail de recherche dans ce cadre s'ils en font le choix**. A une échelle plus fine, la plupart des maquettes de master de l'établissement proposent aux étudiants d'accéder à une banque de séminaires à même de leur faire découvrir les résultats de la recherche d'autres disciplines. **L'essentiel de l'articulation à la recherche relève néanmoins de la structure interne des formations**, qui sont les plus à même d'intégrer des enseignements en phase avec la recherche, par leurs thématiques et/ou les méthodologies employées (travail

d'initiation à la recherche en L3, travail de commande auprès de laboratoires de recherche en master, etc.)

- La préprofessionnalisation des formations

La préprofessionnalisation des formations a également fait l'objet d'une attention particulière au moment de la constitution de l'offre LMD4. Elle se traduit dans les maquettes-types déployées dans la grande majorité des formations par la **présence d'EC stages et projets en L2 et L3, ainsi que de deux EC transversaux "mixtes"**, à la fois adossés à un cours en ligne distanciel destiné à tous les étudiants de licence, et déployés au sein des formations au gré de leurs spécificités en termes de débouchés professionnels (enseignement "Connaissance de soi et des métiers, L1, S2; enseignement "Outils de professionnalisation", L3). L'établissement a également ouvert la possibilité d'obtention d'un **bonus au diplôme à l'issue d'un stage effectué en marge de la formation** pour tous les étudiants de licence. Le développement de l'alternance et de la formation, porté par les formations, **bénéficie de supports administratifs au sein des UFR, mais aussi de la mise en place d'un CFA interne.**

- L'internationalisation des formations

L'internationalisation est quant à elle soutenue par le biais d'une politique des langues volontariste. Il convient tout à la fois de souligner la **diversité de l'offre Lansad - LANGues** pour Spécialistes d'Autres Disciplines avec 8 langues proposées (Anglais, Allemand, Arabe, Chinois, Espagnol, Italien, Portugais, Russe) et la **présence systématique d'une UE "Compétences linguistiques" dans l'ensemble des diplômes nationaux.** L'appartenance de l'établissement à l'alliance européenne Educ favorise le déploiement de cours dont le caractère international tient à divers aspects (enseignants internationaux, cours dispensés à l'étranger, etc.). Enfin, il convient de rappeler que l'établissement favorise le déploiement de formations internationales (DFX - Droits français, droits étrangers, par exemple).

Critère C2 : la formation est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle, et en articulation avec celles des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuum

La cohérence entre cycles (L et M, M et D) constitue un objectif important pour Paris Nanterre, comme rappelé dans les documents stratégiques de l'établissement.

En parallèle, **l'établissement fait de la complémentarité de l'offre de formation une dimension importante de sa stratégie, en développant des formations dans les quatre grands domaines disciplinaires** (Arts, Lettres et langues; Droit Économie Gestion; Sciences humaines et sociales; Sciences Technologies Santé).

L'offre de formation de l'établissement est organisée au sein d'UFR dans lesquelles domine l'un des quatre grands domaines disciplinaires, UFR elles-mêmes structurées en départements mono- ou bi-disciplinaires. Ceci garantit la cohérence et la complémentarité des formations du même cycle, ainsi que l'articulation avec les formations des différents cycles

par les différentes échelles de réflexion sur la construction de l'offre de formation allant du département à l'établissement.

L'établissement Paris Nanterre a proposé dans le cadre du LMD4 la mise en place de **maquettes "types" qui permettent une grande cohérence entre les formations** du même cycle. **L'existence d'enseignements transversaux à l'échelle de l'établissement contribue aussi à la construction d'une communauté de savoirs** des étudiants de licence à Nanterre. Enfin, l'existence de ces enseignements partagés **facilite la mise en place de formations complexes (telles les doubles licences) et la réorientation des étudiants** de première année.

Critère C4 : la formation intègre l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et son contenu

L'établissement, dans son contrat de site (2020-2025), a défini comme objectif une politique de soutien à la pluridisciplinarité et à l'ouverture.

Celle-ci prend corps à différentes échelles :

- A échelle fine, **l'établissement a développé dans la très grande majorité des formations de licence des enseignements transversaux établissement fondés sur une approche pluridisciplinaire, associant des enseignants et enseignants-chercheurs des différentes UFR.** Ainsi, Grands Repères 1 (L1, S1), portant sur le corps individuel, mobilise des savoirs en droit, histoire de l'art, littérature, philosophie, psychologie. Grands repères 2 (L1, S2), portant sur le corps social, permet l'acquisition de connaissances en droit, histoire du droit, philosophie, psychologie, science politique, sciences de gestion, sociologie, urbanisme.
- **l'UE Enseignements complémentaires**, présente dans les maquettes de l'ensemble des formations de **Licence**, inclut, pour la très grande majorité des formations de 1ère année, des enseignements d'ouverture vers une autre discipline que la discipline principale de la formation.
- A l'échelle de l'université, l'établissement a développé de manière importante, notamment dans le cadre du contrat LMD4, des **formations pluridisciplinaires**, qu'il s'agisse de licences pluridisciplinaires (humanités, sciences sociales, santé et société, etc.), de masters pluridisciplinaires (aménagement et urbanisme), ou de doubles licences (droit anglais, par exemple)

Critère C5 : La formation intègre les enjeux du DD

L'établissement a intégré dès le LMD4 les enjeux du développement durable, notamment dans le cadre de l'enseignement **Grands Repères 2 dispensé aux étudiants de licence 1 de la très grande majorité des composantes (6 849 inscrits en 2023). Un tiers de l'enseignement aborde ces thématiques (Séquence 3 : Vivre durablement ensemble)**

A compter de la rentrée 2024, un nouvel enseignement transversal sera proposé à l'échelle de l'établissement aux étudiants de licence sur le sujet de la transition écologique.

Critère C6 la formation s'appuie sur les actions menées et sur les moyens obtenus dans le cadre des PIA, pour dynamiser son contenu et ses dispositifs

La très grande majorité des formations de licence a bénéficié des moyens obtenus dans le cadre des 2 NCU (“Nouveaux cursus à l’université”) dont Paris Nanterre a été lauréat, c'est-à-dire de programmes financés via le PIA 3, sur la période 2020-2028. Le NCU Ecri+ et le NCU So Skilled contribuent en effet fortement aux EC établissement qui concernent la quasi totalité des étudiants de licence, puis des cohortes plus réduites dans le cadre de la personnalisation des parcours :

- **NCU Ecri+** : Le NCU Ecri+ contribue par son équipe pédagogique et par des financements à l’enseignement “Maîtrise du français écrit”, à destination des étudiants de L1, S1. De la licence 2 et jusqu’en M2, un prolongement de cet enseignement est proposé, toujours dans le cadre des actions d’Ecri+, sous forme d’inscription facultative : l’enseignement est alors intitulé Compétences rédactionnelles. Il est obligatoire pour les étudiants de licence économie gestion, proposé en bonus pour les autres.
- **NCU So Skilled** : Le NCU So Skilled a contribué à la création et continue à soutenir les EC Grands Repères 1 et 2. Le programme a également contribué à la création et à la mise en oeuvre des EC dédiés à l’entrée à l’université et de préprofessionnalisation : Méthodologie du travail universitaire (L1, S1), Connaissance de soi et des métiers (L1, S2), Outils de professionnalisation (L3, S5). Par ailleurs, le NCU So Skilled finance de manière continue la transformation d’enseignements préexistants afin qu’ils permettent d’acquérir des compétences dites transversales et de prendre conscience de leur importance. Ces financements sont octroyés par le biais d’AAP semestriels : il convient donc de voir si au sein des équipes pédagogiques de chaque formation, un ou des collègues ont bénéficié de ce dispositif.

RÉFÉRENCE 2 – La formation est ouverte à l’international en cohérence avec les priorités définies par l’établissement

Critère C1 : la formation développe une offre spécifique à l’international en s’assurant de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats internationaux

L’internationalisation des formations constitue un objectif central pour l’établissement, comme en témoignent les documents stratégiques présentés plus haut (Dossier d’accréditation, contrat de site).

La stratégie internationale de l’établissement est fortement structurée par l’appartenance de Paris Nanterre à l’alliance européenne EDUC (<https://www.educalliance.eu/>) depuis 2018 renouvelée en 2023. Elle développe dans ce cadre un partenariat privilégié de formation et de recherche avec les universités européennes de Masaryk (Brno, République tchèque), Università degli Studi di Cagliari (Italie), universitat Jaume I de Castellon (Espagne), Universität Pécs (Hongrie), Potsdam Universität (RFA), University of South Eastern Norway (Horten, Norvège), université de Rennes 1 (France).

S’ajoutent à ce réseau privilégié des partenariats internationaux de formation entre établissements, via des conventionnements spécifiques. Plusieurs services et direction de

l'établissement (Service des Relations internationales - SRI ; DAJI - Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles, DEF - Direction des Etudes et de la formation) sont directement impliqués dans l'établissement de ces partenariats qui ont vocation à promouvoir l'internationalisation des formations de Paris Nanterre.

De manière plus détaillée, cette stratégie globale d'internationalisation des formations de l'établissement trouve une traduction à divers niveaux :

- **L'enseignement de langues et cultures étrangères pour spécialistes d'autres disciplines (8 langues LANSAD au choix dans les six semestres de la licence : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais, russe; le FLE);** les enseignements linguistiques virtuels et les e-tandems en langue étrangère (bonus EDUC).
- **L'enseignement en langues étrangères dans certains programmes de licence ou master (UE ou EC disciplinaires) , assuré notamment par des professeurs étrangers invités.**
- **La thématique centrale développée au sein de certaines formations** (par exemple, master "Droit International et Européen" ou Master "Management international et interculturel" ou encore la Licence et le Master "Etudes Européennes et internationales"
- **L'enseignement de langues et cultures étrangères de spécialité** : les licences et master mention LLCER (anglais, allemand, italien, espagnol, portugais) et LEA (licence bi-langue et master "Management interculturel et international"), la licence professionnelle "commerce international", les masters "traduction et interprétariat" et "Affaires internationales et négociation interculturelle";
- L'accès, pour l'ensemble des étudiants de licence et de master à des cours de langue et activités linguistiques (allemand, anglais, espagnol), à des enseignements thématiques (par exemple *Citizenship of the European Union, Big Data etc.*) proposés par l'Alliance EDUC et **valorisés par un bonus au diplôme et/ou attestation EDUC**, <https://www.parisnanterre.fr/actualites-international/actualites-educ/educ-cours-en-ligne-deuxieme-semester-2023-24>

Par ailleurs, l'établissement a créé une Maison des Langues (bénéficiant de financements dédiés de la tutelle en 2020-2021 et 2021-2022) au sein de la composante LCE, qui a pour mission de promouvoir l'apprentissage d'une langue étrangère via des outils de formation en autonomie, la certification des étudiants, ainsi que la découverte d'une civilisation étrangère via des initiatives culturelles destinées aux personnels et usagers de l'Université.

Critère C2 : la formation inclut des mobilités entrantes et sortantes des étudiants, et bénéficie à cet effet, d'un soutien y compris financier

L'établissement se caractérise par son ouverture franche à l'international, tant au niveau des formations qui encouragent les mobilités physiques de ses étudiants à l'étranger (voyage d'étude, écoles d'été, stage à l'international - ex. licence Lettres/PPPE, mobilités d'études intégrées ou Erasmus+), qu'à l'échelle de l'alliance européenne EDUC, qui propose des

mobilités virtuelles internationales via des enseignements collaboratifs internationaux (COIL) ou hybrides (avec séjour dans une université de l'alliance) ou encore des césures.

L'université Paris Nanterre compte à ce jour 1 299 accords d'échanges internationaux, de diverses natures, avec des établissements localisés dans 56 pays. La majorité de ces accords concerne les formations, et est disponible ici : <https://uparis10.adv-pub.moveonfr.com/report-page-1575/>

L'établissement renforce également l'attractivité de ses formations à l'international en accueillant dans la très grande majorité des cursus des étudiants internationaux candidatant via la plateforme Etudes en France. **Plus de 380 formations de licence et master de Paris Nanterre** sont ainsi accessibles à des étudiants extra-européens chaque année sur la période considérée (2020-21 à 2022-2023).

Un dispositif spécifique d'accueil d'étudiants réfugiés est aussi mis en place, dispositif adapté depuis 2022 pour les étudiants en provenance d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire.

Aux côtés de ces dispositifs d'accueil d'étudiants internationaux concernant la très grande majorité de ses formations, l'établissement compte plusieurs doubles diplômes internationaux.

RÉFÉRENCE 3 – La formation bénéficie d'un adossement à la recherche

Critère C3 : La formation inclut une formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie

En licence, une initiation aux enjeux de la déontologie est proposée dans le cadre de l'enseignement transversal de licence 1 "Méthodologie du travail universitaire", puisqu'une section de cet enseignement, disponible en ligne, porte sur la question du **plagiat**.

Indépendamment de la formation suivie, **tous les étudiants de licence et master de l'université Paris Nanterre peuvent ouvrir un compte *Studium* sur Compilatio ; Des formations sur le logiciel leur sont proposées par le SCD (Service commun de Documentation) à la BU de manière optionnelle.** Par l'usage de ce logiciel, ils peuvent apprendre à détecter les situations de plagiat, et à s'en éloigner par l'apprentissage de bonnes pratiques (citation des sources, mise en forme adéquate, etc.)

Critère C4 : La formation à et par la recherche au sein de la formation s'appuie sur les services de documentation, en matière de contribution de leurs personnels aux contenus de la formation, d'acquisition de ressources, d'accès des étudiants à celles-ci

L'université Paris Nanterre dispose d'un service de documentation (SCD) particulièrement riche, et dont 56 agents participent à des actions de formation. **Le SCD contribue à l'accompagnement des étudiants, tant dans le cadre de l'offre de formation maquetée *stricto sensu* que par le biais de multiples formations facultatives** tout au long de l'année et des cursus.

La quasi totalité des étudiants de licence 1 sont inscrits à l'enseignement "méthodologie du travail universitaire" (MTU), auquel est pleinement associé le SCD,

tant dans la constitution des ressources disponibles sur l'espace de cours en ligne que par le biais de visites des bibliothèques et initiations à la recherche documentaire menées dans le cadre de MTU à la demande des enseignants. **En 2022, ce sont ainsi 1 225 étudiants de L1** qui ont bénéficié de telles formations dispensées en bibliothèque dans le cadre de la **partie présentielle de MTU**. Tous les étudiants inscrits à cet enseignement disposent par ailleurs de **ressources mises à disposition par le SCD sur la plateforme cours en ligne (plus de 6 400 étudiants inscrits)**.

Au-delà de MTU, cinq formations auxquelles contribue le SCD sont inscrites dans des maquettes : les formations pour les L1 Droit dans le cadre du module « Découverte du droit », les formations pour les L2 Science politique, les M2 Cinéma, la formation « Veille et sourcing » à destination des Masters Humanités et Industries Créatives ainsi que la formation « Découverte des métiers des bibliothèques » (L3 Histoire).

En 2022, ce sont 181 formations qui ont été dispensées par les agents du SCD à la demande des enseignants, tandis que 36 formations se sont déroulées en accueillant des étudiants sur inscription libre, en dehors de leur cursus.

Enfin, depuis 2017, **le SCD anime un espace de cours sur la plateforme Cours en ligne de l'université Paris Nanterre : «Outils pour la recherche documentaire», proposé automatiquement aux 35 000 étudiants de l'université et aux enseignants.**

REFERENCE 4 – La formation entretient des relations avec le monde social économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation

Critère C1 : La formation prend en compte les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus, en cohérence avec sa fiche RNCP. Elle associe les acteurs sociaux, économiques et culturels à cette démarche, et valorise auprès d'eux les compétences auxquelles elle forme

Les partenariats de l'établissement avec des acteurs du territoire (Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, Région, département, ville), peuvent déboucher sur des **conventions** et projets dont certains concernent très directement la création et le fonctionnement de certaines formations.

L'établissement, via l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), administre les enquêtes d'insertion professionnelle requises par le ministère, et en diffuse les résultats auprès des composantes. Ainsi, les formations peuvent disposer d'informations précises concernant les taux d'insertion, les secteurs d'activité et la répartition géographique des emplois des diplômés. Cette connaissance fine des débouchés professionnels peut aider une formation à affiner ses parcours, en mesurant l'évolution du marché du travail et aussi à identifier des partenariats territoriaux pertinents

Critère C3 : La formation définit sa politique en matière d'alternance et de formation continue en lien avec le positionnement et la stratégie de l'établissement

L'alternance et la formation continue constituent un enjeu stratégique pour l'établissement, comme en témoigne la mise en place d'un CFA interne à l'UPN dans

lequel les formations dépendant d'un CFA généraliste ont vocation à s'inscrire progressivement et aussi la transformation récente du service dédié en Direction Formation Continue et Alternance. Ces évolutions visent à un objectif de simplification des procédures. Cette nouvelle structure permet l'économie d'une convention de partenariat avec un CFA externe. Elle permet de plus une harmonisation et une transparence des taux de prélèvement pratiqués au sein de l'établissement, une limitation des risques (notamment de dépôt de bilan d'un CFA externe), un gain de temps pour la facturation, une simplification du suivi des recettes prévisionnelles, et enfin, une amélioration du suivi qualité Qualiopi.

La montée en puissance progressive du CFA UPN a abouti en 2023 à ce que 18 mentions et 48 parcours soient gérés par celui-ci.

Le Service de la Formation Continue et de l'Apprentissage, devenu Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage se charge de conseiller et d'accompagner les structures internes à l'Université Paris Nanterre (UFR, instituts, composantes...) et leurs responsables pédagogiques sur les modalités d'organisation de la formation continue et l'alternance. **Elle apporte une démarche globale d'accompagnement au développement de ces dispositifs au sein de l'Université.**

Critère C4 : La formation prépare à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat au cours du cursus

L'insertion professionnelle des étudiants constitue une préoccupation majeure de l'établissement. Celle-ci se matérialise de plusieurs manières, notamment par la mise en place **d'enseignements définis à l'échelle de l'établissement**, et qui préparent à l'insertion professionnelle :

- **L'existence d'un EC stage dans la plupart des formations de L2, L3, M1 et M2**, même si la durée et l'ampleur du rendu de ces stages diffèrent fortement d'une année sur l'autre. Tantôt centraux dans la formation, tantôt plus ponctuels, ils constituent cependant dans tous les cas une possibilité d'ouverture sur le monde professionnel.
- **La possibilité offerte de faire un stage en bonus sur l'ensemble des années du cursus, du L1 au M2** : les étudiants bénéficient alors de la sécurité d'un conventionnement de l'université avec la structure d'accueil, et d'une reconnaissance de leur démarche via l'obtention d'un bonus.
- **Les maquettes de Master harmonisées au niveau de l'établissement comportent, pour la très grande majorité des formations, une UE "S'investir pour son université et dans son projet professionnel" au S9, et une UE "Se former en milieu professionnel" au S10.**

Le réseau des *alumni*, ainsi que les associations de filières que l'établissement cherche à promouvoir contribuent aussi à faciliter et accélérer l'insertion professionnelle des diplômés

Concernant l'entrepreneuriat, **des formations dédiées à l'entrepreneuriat (notamment une formation à l'entrepreneuriat dispensée à l'université de Cagliari via l'alliance EDUC) sont proposées à l'ensemble des étudiants sous forme de bonus à compter de l'année de L2.**

En appui à ces éléments clairement identifiés dans les formations, il convient de rappeler que **celles-ci peuvent aussi orienter les étudiants vers le BAIP** (Bureau d'Aide à l'Insertion professionnelle) qui va tout à la fois :

- Aider les étudiants à formaliser leurs conventions de stage,
- Organiser des ateliers tels que "Mon alternance en poche"
- Organiser des forums Stages, Journée Jobs, Forum alternance, Rencontres professionnelles métiers, etc.
- Enfin, la plateforme *Job Teaser*, déployée à Nanterre durant le contrat, permet de mettre en relation employeurs, publics ou privés, avec des étudiants, facilitant ainsi la recherche de stage, de contrat d'alternance et d'emploi

RÉFÉRENCE 5 – La formation met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées

Critère C1 : La formation définit et met en œuvre ses objectifs, ses contenus, ses méthodes pédagogiques et ses méthodes d'évaluation des acquis des étudiants dans une approche favorisant l'alignement pédagogique. Elle appuie sa démarche sur une approche programme et sur une approche par compétences

L'alignement pédagogique est ainsi défini dans le glossaire de l'HCERES : *L'alignement pédagogique désigne la cohérence apparente entre les attendus d'apprentissage (objectifs ou compétences), les activités pédagogiques (contenus de formation et méthodes pédagogiques) et les modalités d'évaluation au sein d'un enseignement ou d'une formation. Cet alignement garantit la qualité pédagogique de l'enseignement ou de la formation.*

Les nouveaux diplômes de BUT créés à compter de 2021 ont été fortement pensés au prisme de l'approche par compétences. En a résulté la rédaction de référentiels spécifiques à chaque parcours, et la mise en place d'une maquette de formation structurée sur le principe de l'alignement pédagogique. La structuration en blocs de compétences s'accompagne d'une méthode pédagogique axée sur l'approche par compétences, et requiert une refonte importante des pratiques d'évaluation, par la mise en place de Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAE) notamment.

Les licences professionnelles ont également été structurées en blocs de compétences dans le cadre du LMD4.

De manière plus générale, le RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) **recense la liste de tous les diplômes et titres à vocation professionnelle**. L'inscription au RNCP atteste d'un niveau de qualification officiel. **L'ensemble des licences et masters de l'établissement sont inscrits au RNCP (cf https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle), et doivent donc penser la formation au regard des référentiels nationaux existants.**

En complémentarité avec les fiches RNCP nationales, tous les responsables de diplômes nationaux ont été sollicités en janvier 2022 pour remplir un document relatif au **“supplément au diplôme”**, c'est-à-dire un document joint au diplôme d'études supérieures et qui permet de détailler le contenu de ce dernier. **Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études suivies, et est reconnu dans l'ensemble des pays signataires des accords de Bologne. Les responsables de formation ont pu ajouter jusqu'à 5 compétences développées dans le cadre du parcours de formation, mais non décrites dans la fiche RNCP** (Compétences préprofessionnelles, Transversales et linguistiques, Disciplinaires). Cette campagne a ainsi permis de préciser les compétences mobilisées dans les parcours de nombre de formations de Paris Nanterre.

Si l'on détaille, enfin, la structure-type des formations de Paris Nanterre déployées dans le cadre de LMD4, il apparaît que les compétences transversales et linguistiques constituent des composantes explicites des maquettes de formation (UE 3 compétences linguistiques, UE4 Compétences transversales).

Les deux NCU de l'établissement ont contribué à introduire une réflexion sur l'acquisition des compétences dans le cadre des formations, essentiellement de licence, sans adopter au sens strict une approche par compétences. Pour autant, on peut souligner :

- le travail mené sur les compétences rédactionnelles dans le cadre de l'enseignement “maîtrise du français écrit” inscrit dans la très grande majorité des formations de L1. C'est un pan central du déploiement du NCU Ecri+ au sein de l'établissement;
- le travail mené sur les compétences transversales dans le cadre des enseignements “Grands repères” 1 et 2 portant sur les thématiques du corps physique et du corps social. Ces deux cours bénéficient d'un soutien du NCU So Skilled à ce titre;
- les démarches individuelles développées par nombre de collègues dans le cadre de leurs enseignements, soutenus dans le cadre du NCU So SKilled.

A l'échelle des enseignements, les fiches Ametys des différents cours et TD comprennent une rubrique “Compétences visées”, très souvent largement complétée par les collègues.

Ainsi donc, si le bilan établissement ne fait pas apparaître en matière de formation une stratégie systématique d'approche par compétences, la structure-type des maquettes fait apparaître des blocs de connaissances et compétences.

Ainsi, pour les licences, la maquette-type est ainsi définie dans le dossier d'accréditation LMD4 :

- UE 1 : Enseignements fondamentaux (“Socle de connaissances et compétences de la mention”),
- UE 2 : Enseignements complémentaires (“Connaissances et compétences additionnelles”),
- UE 3 : Compétences linguistiques,
- UE 4 : Projets et expériences de l'étudiant (“Construction du projet personnel et professionnel et acquisition d'expérience”)
- UE 5 : Compétences transversales et outils

Pour les masters, la même logique est à l'oeuvre, avec les blocs suivants : Acquérir la maîtrise d'un domaine, Acquérir des compétences transversales, Conduire un travail personnel mobilisant la recherche/Se former en milieu professionnel, Mener un projet tuteuré, Se former en milieu professionnel.

La structuration des maquettes permet ainsi de déployer des enseignements qui sont explicitement tournés vers l'acquisition d'une compétence spécifique. L'acquisition des compétences peut également être pensée au sein de tout autre enseignement en fonction des objectifs assignés par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, **l'approche programme** est ainsi définie dans le glossaire de l'HCERES : *[Elle] consiste à bâtir une démarche de formation pour élaborer un cursus complet, dans lequel l'ensemble des enseignements repose sur un projet de formation cohérent, élaboré et poursuivi de manière collective par l'équipe pédagogique, dans un esprit de collaboration et de collégialité. Elle est une alternative à l'approche cours où les différentes séquences d'activités d'enseignement et d'apprentissage se succèdent, sans relation explicite les unes avec les autres.*

L'université s'inscrit donc résolument dans ce type de démarche, les **principes de collégialité et de cohérence étant systématiquement mis en œuvre par les équipes pédagogiques**, tant sur les contenus que les modalités d'évaluation.

Critère C2 : La formation valorise les compétences acquises par ses étudiants dans le cursus ou en dehors de celui-ci

A l'échelle de l'établissement, plusieurs éléments concourent à la valorisation des compétences acquises par les étudiants :

- **mise en place du supplément au diplôme**, détaillant les compétences spécifiques acquises dans le cadre de la formation;
- **mise en place de campagnes de certifications, obligatoires ou non, portant sur des compétences spécifiques :**
 - **Certification en langues** (obligatoire en L3 et proposée via Altissia ; facultatives mais avec des possibilités de passage au sein de Paris Nanterre pour d'autres certifications, dans toute leur diversité : CLES, TOIEC, TOEFL, etc.),
 - **Certification Pix**, proposée aux étudiants de L2 dans le prolongement des EC Pix présents dans l'UE 4 Compétences transversales.

NB : concernant l'indicateur quantitatif DQT 5-2a Nombre d'étudiants obtenant une certification Pix dans le niveau ciblé, il est possible de mentionner que :

Il n'est pas possible de retracer les formations d'origine des étudiants ayant passé cette certification. Il est en revanche possible de mentionner les éléments suivants :

La très grande majorité des étudiants de L2 participent aux enseignements transversaux Pix : Machines et logiciels (S3) et Pix : Web et travail collaboratif (S4). La certification leur est proposée sur la base du volontariat. En 2021-2022, 214 étudiants se sont inscrits, tandis que 155 ont composé ; en 2022-2023, 196 étudiants se sont inscrits, pour 159 passages effectifs.

- **Certification Ecri+**, proposée à l'ensemble des étudiants, et tout particulièrement à ceux ayant suivi les EC Maîtrise du français écrit (L1, présent dans la quasi totalité des maquettes) et l'EC Compétences rédactionnelles (proposé en bonus à l'ensemble des formations, de la L1 au M2). La certification a été mise en place de manière expérimentale en 2020-21 avec 32 passages ; ils sont 441 en 2023-2024.
- Enfin, la reconnaissance de l'engagement étudiant est aujourd'hui rendue possible via les enseignements "**Activités solidaires et engagées**", présents dans nombre de maquettes de formation.

RÉFÉRENCE 6 – La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques

Critère 1 : La formation diversifie ses méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants, le cas échéant en participant aux actions prévues par les projets du PIA

La structure des maquettes-types de formation mises en place pour le contrat 2020-2025 met en évidence la **diversité des méthodes pédagogiques sollicitées puisque l'on distingue des UE dites "Fondamentales" et "Complémentaires"**, qui, pour la plupart, regroupent des enseignements disciplinaires dont les démarches pédagogiques peuvent apparaître assez **classiques**. Les UE "**Compétences transversales**" et "**Projets et expériences de l'étudiant**" regroupent davantage des enseignements sollicitant des **démarches pédagogiques de nature différente, notamment l'approche par projets**. **Ces grandes entités ne sont néanmoins ni exclusives ni définitives.**

Les apports des projets PIA à l'offre de formation sont principalement inscrits dans les UE4 et UE5 (Compétences transversales, Projets et expériences de l'étudiant), via les enseignements "établissement" dispensés en distanciel et évoqués plus haut : Grands Repères (GR 1 : le corps physique, semestre 1; GR 2 : le corps social, semestre 2), Maîtrise du français écrit (semestre 1). S'y ajoutent des enseignements hybrides, associant un volet distanciel (pensé à l'échelle de l'établissement) et un volet présentiel (pris en charge à l'échelle des composantes et des formations) : Connaissance de soi et des métiers (semestre 2), Outils de professionnalisation (semestre 5 dans la plupart des formations).

Critère C2 : La formation propose des modalités variées d'enseignement dont les modalités, entièrement ou partiellement à distance, pour faciliter l'accueil de ses différents publics

La majorité des formations débouchant sur des diplômes nationaux repose sur des modalités d'enseignement présentiel. C'est là un choix assumé de l'établissement, au regard des difficultés rencontrées par la majorité des étudiants, notamment lors de la crise

sanitaire, ayant conduit, pendant une période, à un enseignement à distance massif non anticipé.

Pour autant, il convient de relever :

- d'une part, **l'existence de déclinaisons spécifiques en EAD** (Enseignement à distance) de **certaines formations**, ce afin de répondre aux besoins de publics spécifiques : personnes en emploi et/ou en reprise d'études, situations médicales complexes, personnes éloignées des lieux d'enseignement, préparation aux concours. La volonté de préserver le plus de cohérence possible avec les parcours d'adossement en présentiel ont conduit à effectuer, les examens de ces parcours, sauf exception, en présentiel.
- d'autre part, **l'existence, au sein de l'ensemble des maquettes d'enseignements soit totalement dispensés en distanciel** (Grands repères, Maîtrise du français écrit), soit suivant des **modalités hybrides** (module établissement en distanciel assorti d'heures présentielles prises en charge par les formations : connaissance de soi et des métiers, outils de professionnalisation).

Critère C3 : La formation s'appuie sur des types variés d'espaces d'enseignement, en cohérence avec ses objectifs et ses modalités d'enseignement et d'évaluation

L'établissement dispose d'un ensemble de salles de formation de taille variée, susceptible de répondre à des cohortes hétérogènes, et des formats d'enseignement variés.

Dans le détail, on comptabilise sur le site de Nanterre **29 amphithéâtres d'une capacité d'accueil de 60 à 1 000 étudiants (4 amphithéâtres pour cette dernière catégorie)**.

L'établissement utilise le logiciel ADE pour optimiser autant que possible l'allocation des salles dans le temps mais aussi en fonction des effectifs et besoins pédagogiques identifiés : les formations peuvent donc s'appuyer sur cet outil pour organiser leur emploi du temps.

Les évolutions des pratiques pédagogiques ont conduit pendant la durée du contrat à une augmentation considérable des besoins en salles équipées pour la vidéoprojection et le podcast, la vidéoprojection s'étant étendue aux enseignements de l'ensemble des disciplines de l'établissement.

Le niveau d'équipement des salles et amphithéâtres a ainsi évolué afin de répondre au mieux à la diversité des besoins : **en 2022, on comptait sur le site de Nanterre 7 salles équipées en matériel destiné au podcast, 229 salles équipées de vidéoprojecteurs, 34 salles de formation disposant de postes informatiques à disposition des étudiants.**

L'établissement, par le biais du service Comete, a également mis en place une politique d'équipement progressif de salles en équipements informatiques permettant notamment le déploiement de la solution WebTV. Cette solution, adossée à des salles

spécifiquement dotées, a d'abord été essentiellement utilisée pour les formations podcastées de master et préparation concours à distance. Elle permet aux enseignants ou aux chercheurs de l'Université qui en font la demande, de s'enregistrer ou de diffuser en direct un cours, un séminaire ou un colloque, depuis une salle équipée ou un amphithéâtre. Elle offre également de multiples possibilités de montage, de sous-titrage, d'annotation, de chapitrage et de diffusion.

L'enjeu est actuellement celui de la formation à l'usage du matériel vidéo, podcast, WebTV etc. et de la maintenance de celui-ci. Un GT réunissant les services centraux (COMETE et DALOE) et les administrations des composantes s'est réuni en 2022-2023 et a établi une feuille de route sur ces deux sujets. Les premières actions ont été engagées à la rentrée 2023.

RÉFÉRENCE 7 - les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international

Critère C1 : la formation permet à ses étudiants d'acquérir des compétences linguistiques utiles à leur insertion professionnelle ou à leur poursuite d'études, en particulier à l'international, à travers l'enseignement des langues étrangères et en langues étrangères, et à travers des certifications

L'établissement a porté au cours du contrat une **politique forte de promotion du plurilinguisme, et d'attention, plus généralement, à l'existence d'une offre d'enseignements obligatoires en langues étrangères tout au long des cursus.**

Cette stratégie se matérialise à divers niveaux :

En Licence:

- **Mise en place d'une UE Compétences linguistiques à chaque semestre de formation** dans les maquettes "types",
- **Proposition d'un accès à l'apprentissage de plusieurs langues LANSAD dans la plupart des maquettes de formation** (Anglais, Allemand, Russe, Chinois, Arabe, Italien, Portugais, Espagnol),
- Mise en place de la **certification obligatoire en fin de L3** (via Altissia International S.A.) en cinq langues (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais), mais également proposition de **certifications autres en marge des formations** (CLES, TOEIC, TOEFL, CELI).

En Master:

- **Mise en place d'une UE Compétences linguistiques en Master 1 et en Master 2** dans les maquettes "types", pouvant comporter, suivant les formations, un apprentissage avancé d'une langue étrangère, la préparation d'une certification, un cours dispensé dans une langue étrangère ou un projet en langue étrangère.

Cette stratégie de promotion du plurilinguisme bénéficie depuis novembre 2023 d'une structure dédiée, la Maison des Langues, qui a vocation à répondre aux besoins individuels des étudiants, mais aussi à participer de manière croissante à l'offre de formation.

- C2 : la formation inclut, outre les langues étrangères, des dispositifs de préparation à la mobilité entrante et sortante de ses étudiants

Au niveau de l'établissement, **le Service des Relations Internationales met en place des actions d'information et des dispositifs d'accompagnement à la mobilité entrante et sortante.**

Pour les mobilités sortantes, ces dispositifs peuvent être retrouvés en suivant le lien <https://www.parisnanterre.fr/etudiant-de-paris-nanterre-partir-a-linternational>

Concernant les mobilités entrantes, des informations à destination des étudiants souhaitant effectuer un séjour d'études à UPN sont disponibles via le lien <https://www.parisnanterre.fr/etudiant-international-venir-etudier-a-paris-nanterre/faq-mobilites-internationales-2023-2024>. A leur arrivée, les étudiants internationaux bénéficient d'un accompagnement par le SRI, du Welcome Desk et ont également accès à un dispositif de parrainage par les pairs via un Buddy System international.

Chaque UFR dispose de référents Relations Internationales (RI), des enseignants-chercheurs qui ont pour vocation d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet de mobilité sortante, et d'accueillir les étudiants étrangers en mobilité entrante de la meilleure manière possible. Des référents RI administratifs existent aussi dans nombre de composantes avec pour mission **d'aider les étudiants en mobilité à effectuer certaines démarches.**

RÉFÉRENCE 9 : Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics

- C1 : Les dispositifs d'information sur la formation, mis en place par l'établissement ou l'équipe pédagogique, contribuent à améliorer la connaissance et l'attractivité de celle-ci, ainsi que la qualité de l'orientation et du recrutement de ses différents types de publics

Les formations peuvent s'appuyer sur la **stratégie d'information de l'établissement laquelle est, pour la formation, principalement portée par le SUOI, au sein du service API (Accompagnement Parcours Insertion).** Elle se déploie suivant diverses modalités :

- En amont des candidatures sont mises en place des journées portes ouvertes à destination des lycéens (en février) et des futurs candidats de master (en mars)
- Un temps d'échange (une demi-journée) est également organisé chaque année avec les équipes pédagogiques des établissements d'Ile de France. Ils rassemblent, en

- moyenne, entre cinquante et soixante-quinze collègues du secondaire (proviseurs, Psy-EN, enseignants notamment professeurs principaux, CIO, etc.)
- Le SUOI est également présent sur différents salons d'orientation.

La visibilité en ligne des formations constitue un enjeu important pour l'établissement.

L'offre de formation de l'établissement, à destination aussi bien des candidats que des étudiants inscrits, est présentée via la plateforme Ametys, à l'adresse <https://formations.parisnanterre.fr/fr/formations-2023-2024.html>.

Afin de mieux informer les étudiants, le contenu des fiches de présentation des formations qui comprennent, en plus des attendus et critères d'accès à la formation, des informations sur l'organisation et le contenu, ainsi que sur les possibilités de poursuite d'études et l'insertion professionnelle, est actualisé tous les ans.

De plus, afin de s'adapter aux formats de communication privilégiés par la génération des candidats, des vidéos de présentation des formations ont pu être réalisées, notamment en Licence, et des témoignages d'étudiants complètent les textes.

Pour autant, l'ergonomie réduite, et les formats contraints des pages de présentation des formations, et plus largement, le site internet de l'établissement, appellent, à l'évidence, des améliorations.

Pour améliorer davantage le format de présentation des formations, notamment en mobilisant les possibilités offertes par la version la plus récente de l'outil Ametys, l'établissement a organisé en 2023-2024 un Groupe de Travail auquel ont participé des directions de composantes et des responsables administratifs de composantes.

Les actions préconisées par le GT seront mises en œuvre à la rentrée 2024-2025, en parallèle de l'engagement dans un programme plus ambitieux de refonte du site web de l'établissement, financé par le projet UNISSON.

RÉFÉRENCE 10 – La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants

Critère C1 : La formation suit l'évolution des taux de réussite et analyse l'impact sur ceux-ci de ses dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement des études.

Les taux de réussite en licence font l'objet d'un travail de collecte et de traitement par l'Observatoire de la Vie Etudiante. Ils sont mis à disposition, à l'échelle de la mention, sur le site internet de Paris Nanterre (<https://api.parisnanterre.fr/reussite-etudiante/reussite-en-licence>) dans un double objectif de transparence vis-à-vis des candidats et étudiants, et de connaissance par les équipes pédagogiques du devenir de leurs effectifs.

A l'échelle de l'établissement, les analyses statistiques, notamment basées sur des méthodes d'appariement, qui permettraient d'analyser l'impact des dispositifs d'accompagnement et

d'aide à la réussite (tutorat par exemple) sur les taux de réussite étudiante n'ont pas pu être menées sur la période d'évaluation.

Les questionnaires administrés aux étudiants de L1 comportent des questions relatives aux dispositifs d'accompagnement dont ils ont bénéficié, et à l'utilité perçue de ceux-ci. Les réponses à ces questions peuvent fournir des éléments utiles pour apprécier la relation entre dispositifs d'accompagnement et réussite.

RÉFÉRENCE 12 – La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs

Critère C1 : la politique de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités, tient compte des besoins d'encadrement de la formation et contribue à dynamiser celle-ci

La stratégie de l'établissement en matière d'emploi a consisté, sur la durée du contrat, à répondre autant que possible aux besoins identifiés par les équipes pédagogiques, après coordination et priorisation par les composantes, considérant qu'il n'est pas possible de mettre en oeuvre de manière satisfaisante les formations sans y consacrer les moyens nécessaires.

Critère C3 : Des membres de l'équipe pédagogique bénéficient d'un soutien, d'un accompagnement et/ou de formations au métier d'enseignant, et assurent l'essaimage de leurs pratiques pédagogiques au sein de l'équipe

Plusieurs dispositifs sont mis à disposition des équipes pédagogiques par l'établissement pour la formation des enseignants :

- **Formation spécifique pour les collègues MCF nouvellement recrutés**, comportant 32h obligatoires de formation sur les pratiques pédagogiques,
- **Formation des personnels enseignants au travers de l'offre proposée par le service de l'accompagnement individuel de l'établissement**,
- Formations dispensées par le biais de **services dédiés pour tout ou partie à l'accompagnement pédagogique, en particulier Agora-Num et Comete**,
- Formations **à la recherche et aux ressources documentaires** dispensées par le SCD de l'établissement,
- Possibilité de **Congés pour Projets pédagogiques (CPP), demandés par les collègues à titre individuel**, au bénéfice d'une formation actuelle ou à venir.

Critère C4 : la formation assure le suivi et la maîtrise de sa soutenabilité, en s'appuyant sur des indicateurs et des outils de mesure du coût des formations

Le cadrage de l'offre de formation LMD4 a été élaboré avec un objectif de réduction des coûts par rapport à l'offre de formation du contrat précédent, objectif qui n'a pas été atteint pour l'ensemble des formations. Les modifications de maquettes successives ont fait l'objet d'un cadrage financier strict.

L'absence d'outils performants de mesure systématique des coûts à l'échelle des formations durant les premières années du contrat n'a pas permis un suivi global et pluriannuel de soutenabilité.

Depuis 2021, le renforcement progressif de la **Cellule d'Aide au Pilotage** a abouti d'une part à la définition des bons indicateurs de suivi et d'autre part à leur production. Une première communication de ces indicateurs a eu lieu en **mai 2023 auprès des directions de composantes**.

Critère C5 : le pilotage de la formation s'inscrit dans un fonctionnement cohérent et efficace des formations en respectant la répartition des compétences entre les différents niveaux de pilotage de l'établissement

L'offre de formation LMD4 a été **pilotée à l'échelle de l'établissement, comme rappelé dans le dossier d'accréditation LMD4**. En revanche, l'évolution de l'offre de formation depuis lors a été menée **sur la base d'une articulation permanente entre les différents niveaux de pilotage**. La procédure d'évolution des formations suit le déroulement suivant. La consultation des différents acteurs de la formation (équipes pédagogiques, administratives, étudiants), menées notamment lors des réunions des conseils de perfectionnement permet d'identifier les éventuelles évolutions nécessaires. Ces propositions d'évolution sont remontées par les responsables de formation au niveau de la direction du département concerné, puis au niveau de la direction de l'UFR de rattachement de la formation. Si le conseil d'UFR se prononce en faveur des modifications proposées, celles-ci sont instruites par la Vice-Présidence Formation avant présentation éventuelle à l'avis de la CFVU lors de sa session annuelle de **modifications de maquettes**. **Deux campagnes spécifiques de modifications de maquettes se sont tenues en 2021 et 2022** à la demande des formations afin d'ajuster au mieux leur structure, en suivant le processus évoqué plus haut.

RÉFÉRENCE 13 – La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue

Critère C1 : la formation organise l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution

Sont mis à disposition, dans le cadre d'une démarche établissement, des questionnaires (anonymes, et adaptables au gré des souhaits des enseignants) à l'échelle des enseignements disposant d'un support "cours en ligne", pour faciliter cette démarche pour les enseignants qui le souhaitent.

A la rentrée 2023 un questionnaire, décliné par niveau d'études, a été administré à l'ensemble des étudiants de l'établissement. Les étudiants sont interrogés sur différents aspects de leur formation et de leur vie étudiante.

Critère C2 : la formation dispose d'un conseil de perfectionnement, ou d'une instance en tenant lieu, comprenant notamment des étudiants et des personnalités extérieures à la formation et qui se réunit périodiquement pour analyser les résultats de la formation et contribuer à son évaluation interne

L'établissement dispose d'une **nouvelle charte des conseils de perfectionnement, votée en instance en décembre 2023, ce afin de proposer une approche harmonisée pour ce qui concerne la composition-type et la procédure de mise en place des conseils de perfectionnement déployés au sein de l'établissement.** Pour autant, cette nouvelle charte entend aussi offrir la souplesse nécessaire aux formations pour rendre compte, au sein de ce cadre commun, de leurs spécificités.